



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 7 juin 2019

Convocation des conseillers :
le 7 juin 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 14 juin 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Jeff Dax, Luc Majerus, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 9. Sudstroum - augmentation de capital ; décision

Vu la demande de la direction de Sudstroum à la Ville d'Esch-sur-Alzette, en sa qualité d'actionnaire unique, de procéder à une augmentation du capital de la Sudstroum S.à.r.l. & Co Se.c.s.;

Considérant qu'une augmentation de 4.000.000.-€ est proposée, qui sera financée par les profits réalisés par Sudstroum au cours des dernières années;

Considérant que la situation actuelle se présente comme suit:

Capital: 4.000.000.-€

Chiffre d'affaire en 2017: 28.339.685.-€;

Dettes en 2017: 6.898.393.-€

Actif circulant 2017: 14.747.722.-€

Besoin Fonds de roulement 2018: 11.500.000.-€ (arrondi)

Bénéfices réalisés depuis 2008: 19.449.774.-€

Considérant qu'une augmentation du capital aidera à Sudstroum de diminuer les garanties et de rembourser les emprunts, des services qui sent en relation avec des frais;

Considérant que la diminutions des garanties bancaires (actuellement 12.000.000.-€) permettra d'éviter des coûts; que ces garanties coûtent 0,125% par période de 3 mois, c'est-à-dire un montant d'environ 60.000.-€ par année; que la Ville d'Esch-sur-Alzette pourra annuler les garanties données;

Considérant que l'augmentation de capital permettra de rembourser l'intégralité d'un emprunt auprès de la BCEE;

Considérant que le Conseil de Surveillance de la Sudstroum S.à.r.l. & Co S.e.c.s. se montre favorable pour l'augmentation du capital;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve
par 15 voix oui et 1 abstention

d'accorder une augmentation du capital social de la société Sudstroum S.àR.L. & Co
S.e.c.s. à hauteur de 4.000.000.-€.

en séance

date qu'en tête